

Légende des tableaux de MECC (modalités d'évaluation des connaissances et des compétences)

1 Intitulé	2 Responsable	3 Référence ROF Référence APOGEE	4 Crédit ECTS	5 Coefficient	6 Seuil compens.	9 Session unique						
						7 Coefficient	8 Intitulé	10 Type	11 Durée	12 Convocation	13 Seuil compens.	
Semestre 1 (S1) – Lettres modernes		CP216 LT23AS02	30	1								
...						
UE4 – Linguistique française et phonétique S1		EN1269 LT23AU42	6	2								
Classes de mots en langue et en discours		EN26859	-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N		
		LT41AM41				1	Epreuve écrite					
						1	Epreuve écrite					
Initiation à la phonétique du français		EN26860 LT41AM42	-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O		
Histoire de la langue française		EN26861 LT41AM43	-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O		

- 1. Identification et dénomination des niveaux de formation** (semestres, unités d'enseignement [=UE], matières)
- 2. Non pertinent** (la faculté des Lettres ne nomme pas de responsables de semestres ou d'UE)
- 3. Codes des cours** (également utilisés dans les guides « Horaires et salles »)
- 4. Référence du cours dans l'offre de formation en ligne** (<http://lettres.unistra.fr/offre-de-formation/offre-de-formation-2022-2023/>)
- 5. Nombre de crédits associés à l'UE** (sauf dans les contrats d'études Erasmus, les crédits sont exclusivement attachés aux UE)
- 6. Coefficient de l'UE, ou de la matière dans l'UE** (les semestres ont toujours un coefficient 1)
- 7. Non pertinent** (la faculté des Lettres ne fixe pas de seuil de compensation au niveau de l'UE ou de la matière)
- 8. Coefficient de l'étape dans la matière**
- 9. Forme de l'épreuve** (devoir écrit sur table, devoir écrit « maison », oral de contrôle, exposé, dossier de recherche, etc.)
- 10. Nomenclature de l'épreuve** (E = Écrit ; O = Oral ; A = Autre)
- 11. Indication de la durée prévue** (pour les épreuves écrites et orales à durée limitée)
- 12. Statut de l'épreuve** (N = Sans convocation ; O = Avec convocation)
- 13. Non pertinent** (la faculté des Lettres ne fixe pas de seuil de compensation au niveau de l'épreuve)

Quelques informations importantes

- ▶ Il existe trois niveaux d'application des coefficients : l'UE, la matière (= code) et l'étape (= l'épreuve).
 - La note finale de la matière est la moyenne des notes d'étapes de contrôle continu, après application des coefficients d'étapes.
 - La note finale de l'UE est la moyenne des notes des matières qui la composent, après application des coefficients de matières.
 - La note finale du semestre est la moyenne des notes des UE qui la composent, après application des coefficients des UE.
 - La note finale de l'année est la moyenne des deux notes des semestres ; rappel : aucun coefficient n'est appliqué sur les semestres.
- ▶ Une matière peut être évaluée au moyen d'une, deux ou trois étapes de contrôle continu. Une UE est validée au moyen de trois notes au moins (certaines UE de 12 heures peuvent cependant être validées au moyen de deux notes). L'évaluation se déroule à travers trois grands types d'épreuves : **E** signifie « écrit sur table », **O** signifie « oral de contrôle », **A** signifie « autre type d'épreuves ». Les épreuves de type A peuvent être des dossiers, des exposés, des devoirs à la maison, etc.
- ▶ Toutes les étapes d'évaluation sont obligatoires, aussi bien celles qui se déroulent sans convocation (lettre N dans la dernière colonne) que celles qui se déroulent avec convocation (lettre O dans la dernière colonne).
 - En cas d'absence justifiée lors d'une épreuve sans convocation, l'étape de contrôle continu est neutralisée. Si l'absence n'est pas justifiée, l'étape de contrôle continu est notée 0.
 - En cas d'absence justifiée lors d'une épreuve avec convocation, une épreuve de substitution est organisée, dans la mesure du possible. Si l'absence n'est pas justifiée, l'étape de contrôle continu est notée « défailante » (DEF).Attention : **la mention DEF bloque toute compensation.**
- ▶ Les épreuves avec convocation sont celles dont les dates sont fixées par l'enseignant-e au début du semestre, et communiquées aux étudiant-es par tout moyen approprié : page Moodle du cours, message à la cohorte, affichage, etc. Aucune convocation personnelle n'est adressée aux étudiant-es. Les étudiant-es ayant obtenu une dispense de contrôle continu sont dispensé-es des épreuves sans convocation, mais non pas des épreuves avec convocation.
- ▶ Tableau de synthèse¹

	Absence JUSTIFIÉE	Absence NON JUSTIFIÉE
Épreuve AVEC convocation	Examen de substitution (dans la mesure du possible)	Mention DEF (« Défaillance »)
Épreuve SANS convocation	Étape neutralisée	Note 0

1. Attention ! La faculté des Lettres applique l'évaluation continue intégrale (ECI). Chaque semestre est validé au moyen d'une seule session d'examens. La « session de rattrapage » n'existe plus.